

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020 A 15 H 00**

**ORDRE DU JOUR**

- Vote des taxes
- Vote du compte administratif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais
- Vote du budget primitif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais
- Approbation des comptes de gestion
- Consultation d'Architectes Maison Sylvestre
- Convention de pâturage
- Remboursement divers
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- Questions diverses

Le vingt trois juillet deux mil vingt à 15 heures 00 s'est réuni, à la mairie de Bruis Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX , Maire de Valdoule

**Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BERGER Françoise, COMBE Liliane, COUSIN Marty, DEWILDE Claudine, LANGLOIS Noëlle, MAGNETTI Luc, TENOUX Camille, GIROUSSE Gilles, BOURGEAUD Nathalie, AIMONIER Jean Luc**

**Etaient absents ayant donné pouvoir :**

**CHARMET Brigitte qui a donné procuration à COMBE Liliane  
AUBERT Eveline qui a donné procuration à GIROUSSE Gilles  
CALISSI BARRAL Jonathan qui a donné procuration à AIMONIER Jean Luc**

**Etait absent et excusé :**

Assistait également : Corinne Tenoux.

- Vote des taxes

Le Maire fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2020 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour l'année 2020.

Il rappelle les taux d'imposition de 2019 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son augmentation ou pas.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de voter les taux identiques à l'année dernière, comme ci-dessous mentionnés :

Taxe d'Habitation : 6.39 %  
Taxe Foncière (bâti) : 13.49 %  
Taxe Foncière (non bâti) : 67.57 %

- Vote du compte administratif Commune année 2019

Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération. Les Conseillers Municipaux, réuni sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe, délibèrent sur le compte administratif 2019 dressé par le Maire

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	158 788,23			289 871,53	158 788,23	289 871,53
Opérations de l'exercice	27 340,21	146 868,05	231 444,37	278 054,71	258 784,58	424 922,76
<b>TOTAUX</b>	186 128,44	146 868,05	231 444,37	567 926,24	417 572,81	714 794,29
Résultats de clôture		-39 260,39		336 481,87	0,00	297 221,48
Restes à réaliser	98 380,00	66 000,00			98 380,00	66 000,00
TOTAUX CUMULES	284 508,44	212 868,05	231 444,37	567 926,24	515 952,81	780 794,29
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>-71 640,39</b>		<b>336 481,87</b>		<b>264 841,48</b>

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité valident et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Vote du compte administratif Eau et Assainissement année 2019

Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération. Les Conseillers Municipaux, réuni sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe, délibèrent sur le compte administratif 2019 dressé par le Maire

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		8 116,72		16 222,87	0,00	24 339,59
Opérations de l'exercice	70 195,31	77 986,80	35 952,43	43 393,49	106 147,74	121 380,29
<b>TOTAUX</b>	70 195,31	86 103,52	35 952,43	59 616,36	106 147,74	145 719,88
Résultats de clôture		15 908,21		23 663,93	0,00	39 572,14
Restes à réaliser	1 000,00	30 000,00			1 000,00	30 000,00
TOTAUX CUMULES	71 195,31	116 103,52	35 952,43	59 616,36	107 147,74	175 719,88
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>44 908,21</b>		<b>23 663,93</b>		<b>68 572,14</b>

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020 A 15 H 00**

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité valident et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Vote du compte administratif Ferme Relais année 2019

Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération. Les Conseillers Municipaux, réuni sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe, délibèrent sur le compte administratif 2019 dressé par le Maire

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		EN-SEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	2 925,56	89,32		89,32	2 925,56
Opérations de l'exercice	3 936,36	0,00	1 298,49	372,00		372,00
<b>TOTAUX</b>	3 936,36	2 925,56	1 387,81	372,00	5 324,17	3 297,56
Résultats de clôture		-1 010,80		-1 015,81	0,00	-2 026,61
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	3 936,36	2 925,56	1 387,81	372,00	5 324,17	3 297,56
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>-1 010,80</b>		<b>-1 015,81</b>		<b>-2 026,61</b>

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité valident et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Vote du budget primitif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais

Monsieur le Maire fait la présentation du budget prévisionnel de la comptabilité M14 (budget général), M49 (budget de l'eau et de l'assainissement) et du budget de la ferme relais en tenant compte des reprises de résultats, des besoins des dépenses et des recettes de fonctionnement, des programmes d'investissement, et des virements de section à section, le budget est voté à l'unanimité pour les montants suivants :

M14 budget général : section de fonctionnement :  
 Section d'investissement :

M49 budget de l'eau et de l'assainissement section de fonctionnement :  
 Section d'investissement :

Budget Ferme Relais      section de fonctionnement :  
                                         Section d'investissement :

- Approbation des comptes de gestions

Après s'être fait présenter les budgets de la Commune, de l'eau et l'assainissement ainsi que celui de la ferme relais de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu les comptes administratifs de la Commune de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution des budgets de la Commune, de l'eau et l'assainissement et de la ferme relais de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, déclare :

Que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 de la Commune, de l'eau et l'assainissement et de la ferme relais par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- Consultation d'Architectes Maison Sylvestre

Le Maire rappelle à son Conseil Municipal le lancement de la consultation d'entreprise relative à la mission de faisabilité technique et architecturale de la maison « Sylvestre » à Bruis Valdoule, maison acquise par la commune en 2018.

Le Maire présente le seul devis reçu du groupement des Architectes Praz – Bellanger – Gernez d'un montant de 12 000.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le devis, autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et à régler la facture .

- Convention de pâturage

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu l'article L 481-1 du Code Rural

Considérant la demande du Gaec du Prieuré – 05150 Valdoule et de la Ferme de Saint Jean – 05150 Valdoule.

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020 A 15 H 00**

Considérant que la Commune de Valdoule, propriétaire de terres à vocation pastorale, souhaite conventionner avec le Gaec du Prieuré et La Ferme de Saint Jean, afin de les mettre à disposition pour un usage exclusivement agricole,

Aussi il est proposé au Conseil Municipal de :

- D'approuver le projet de convention pluriannuelle, pour une durée de cinq années, renouvelable par tacite reconduction, moyennant la somme d'un euro l'hectare.
- D'autoriser Madame BOURGEAUD Nathalie, 1<sup>er</sup> Adjointe, à signer les dites conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité.

- Remboursement divers

Le Maire fait part à son Conseil Municipal, de la facture d'un montant de 120 euros relatif à la récupération du nom de domaine de notre site internet communal.

La Secrétaire, Madame Corinne TENOUX, a été obligée de payer avec sa carte bancaire personnelle, seul mode de paiement autorisé, aussi il y a lieu de procéder au remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et au vu de la facture, autorise Monsieur le Maire à rembourser la somme de 120 euros à Madame Corinne TENOUX, Secrétaire de Mairie.

- Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Au vu de l'article 1650-1 du code général des impôts qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID), il convient à chaque renouvellement des conseillers municipaux de renouveler cette commission pour la durée du nouveau mandat.

Monsieur le Maire propose de proposer les 24 personnes suivantes pour désigner les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants.

LAUGIER Jean Marie  
CORREARD Jean Louis  
SMALING Hans  
GIROUSSE Claude  
AUBEPART Nicolas  
JOUBERT Hervé  
CORREARD Thierry  
NOEL Pierre  
UNAL Maurice  
BERSSELAAR Wilhelmina  
BOURGEAUD Nathalie  
CHARMET Brigitte

AUBEPART André  
COMBE Liliane  
AIMONIER Jean Luc  
AUBERT Eveline  
TENOUX Camille  
CALISSI BARRAL Jonathan  
COUSIN Marty  
MAGNETTI Luc  
GIROUSSE Gilles  
DEWILDE Claudine  
BERGER Françoise  
LANGLOIS Noelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition.

**Le Maire demande à l'assemblée de traiter trois nouveaux points arrivés après l'envoi de la convocation. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition.**

### **Cantine de Serres :**

Le Maire de la Valdoule fait part à son Conseil Municipal du courrier reçu de la Commune de Serres, ainsi que de la convention à signer, en ce qui concerne le tarif de la cantine de Serres et l'éventuelle participation de la commune de Valdoule, ayant un enfant qui fréquente cette cantine.

Le Maire rappelle également que la Commune participe à hauteur de 2.20 euros par repas et par enfant pour les enfants qui fréquentent le regroupement pédagogique de La Motte – Rémuzat, et ne participe pas pour les enfants fréquentant le regroupement pédagogique de Ribeyret – L'Epine (en effet, pas de cantine, les repas sont fournis par la famille)

Après en avoir délibéré, et dans un souci d'équité, le Conseil Municipal valide la participation de 2,20 euros par repas et par enfant qui fréquente la cantine de Serres, et demande à la commune de Serres l'établissement de la convention pour signature.

### **Etablissement d'un procès verbal de délimitation de la personne publique**

Le Maire expose à son conseil la nécessité de faire appel à un géomètre afin de délimiter le domaine public au sommet du col des tourettes, afin de savoir si le relais TDF est sur notre Commune ou sur la commune de Ribeyret. Le Maire présente le devis reçu ce jour par mail du cabinet Toulemonde Bontoux. Ce devis s'élève à la somme de 1172.00 euros HT soit 1406.40 euros TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis, autorise le Maire à faire exécuter l'arpentage et à en régler la facture sitôt les travaux réalisés.

### **Délégués PNR :**

Le Maire expose que la Commune de Valdoule est membre du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a donc lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter notre collectivité au Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Désigne** - Délégué titulaire : Luc MAGNETTI
- Délégué suppléant : Noelle LANGLOIS

- **Questions diverses**

- Il serait souhaitable d'installer un banc à l'extérieur devant l'agence postale.
- à disposition de collecteurs pour les encombrants le 7 juillet 2020.

Une benne à encombrants à l'embranchement de la Doussane , un camion destiné à recevoir strictement de la ferraille , le camion de la collectivité pour récupérer les appareils électro ménagers, ce sont trois collecteurs qui étaient mis à la disposition des résidents. Et ce fût un véritable succès. Si bien que le temps de collecte a du être écourté, puisque fin de matinée, tous les collecteurs étaient remplis. Afin d'accompagner toutes les personnes sur l'orientation de leur tri dans les trois containers

**PROCES VERBAL**  
***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020 A 15 H 00***

spécifiques , deux employés de la CCSB étaient présents ainsi que Nicolas, qui, bien qu'en congés annuels, avait accepté d'être sur place le 7 juillet pour apporter également son aide.

Compte tenu de cette organisation, aucune incivilité n'a été commise , et est à retenir pour l'avenir.

Le Conseil Municipal souhaite que la Commune prenne la gestion des dossiers des abonnés à la salle de remise en forme, afin de libérer du temps à Daniel Berger que nous remercions pour son investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 15 mn